



**PRÉFET  
DE LA CORRÈZE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°19-2023-013

PUBLIÉ LE 30 JANVIER 2023

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé /**

19-2023-01-30-00001 - Arrêté portant réquisition de personnels à la Maison d'Accueil Spécialisé (MAS) et sur les Instituts Médico-Educatifs (IME) de Sainte-Fortunade, d'Ussel et de Meysac gérés par l'association les PEP19 (6 pages)

Page 3

19-2023-01-30-00002 - Arrêté portant réquisition de personnels de l'Institut Médico-Educatif de Sainte-Fortunade (8 pages)

Page 10

Agence Régionale de Santé

19-2023-01-30-00001

Arrêté portant réquisition de personnels à la  
Maison d'Accueil Spécialisé (MAS) et sur les  
Instituts Médico-Educatifs (IME) de  
Sainte-Fortunade, d'Ussel et de Meyssac gérés  
par l'association les PEP19



**PRÉFET  
DE LA CORRÈZE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **ARRÊTÉ**

Portant réquisition de personnels à la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) et sur les Instituts Médico-Educatifs (IME) de Sainte-Fortunade, d'Ussel et de Meyssac gérés par l'association les PEP19

Le Préfet de la Corrèze,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2215-1 ;

**VU** le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.3131-1 à L.3131-11, et L.3131-12 à L.3131-20 ;

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.344-1 et suivants ainsi que ses articles R.344-1 et suivants ;

**VU** le décret du 7 octobre 2020 publié au JORF n°0245 du 8 octobre 2020 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, Monsieur Benoît ELLEBOODE ;

**VU** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Etienne DESPLANQUES en qualité de Préfet de la Corrèze ;

**VU** le préavis de grève nationale déposé pour la journée du 31 janvier 2023 ;

**VU** le courrier de l'association du 27 janvier 2023 informant Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine du mouvement de grève de certains personnels sur la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Sainte-Férole (19270) et au sein de deux Instituts Médico-Educatifs (IME) gérés par l'association les PEP19, à savoir celui de Sainte-Fortunade (19490), d'Ussel (19200) et Meyssac (19500) ;

**CONSIDÉRANT**, sur la base des éléments transmis sa directrice, l'impossibilité d'assurer le nécessaire service minimum relatif à la continuité et la sécurité des soins au regard du niveau de mobilisation des différentes catégories de personnels de l'établissement ;

**CONSIDÉRANT** l'impossibilité de transférer dans l'urgence les résidents actuellement pris en charge dans une autre structure ;

**CONSIDÉRANT** l'urgence qui s'attache à la situation et le risque grave d'atteinte à la sécurité des résidents en l'absence de continuité des soins et des prises en charges des patients, des résidents ou du public accueilli ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu dans ces conditions, de procéder à la réquisition des personnels identifiés dans le tableau annexé afin d'assurer le service minimum nécessaire à la prise en charge du public accueilli, mesure proportionnée aux circonstances ;

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine ;

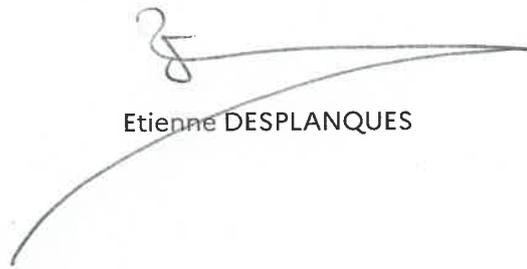
ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les personnels dont les noms figurent en annexe du présent arrêté sont réquisitionnés, du 30 janvier 2023 minuit au 31 janvier 2023 minuit.

**Article 2** : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet d'un recours gracieux devant le Préfet de la Corrèze et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3** : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur de la Délégation Départementale, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Colonel Commandant du Groupement Départemental de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Corrèze.

Tulle, le 30 JAN. 2023



Etienne DESPLANQUES

**TABLEAU D'EMARGEMENT POUR REMISE DE L'ARRETE DE REQUISITION  
DU JEUDI 2 FEVRIER 2023  
REMIS EN MAIN PROPRE**

<i>Nom prénom</i>	<i>Date – signature</i>	<i>NOM prénom</i>	<i>Date - signature</i>
<b>BELGHERBIA Delila</b>		<b>LEYGNAC Sabine</b>	
<b>BONILLO Fanny</b>		<b>MARCHAT Benjamin</b>	
<b>BONNET Sophie</b>		<b>NOBLET Christel</b>	
<b>CERDA Valentin</b>		<b>OZOUF Julien</b>	
<b>FAVARCQ Cédric</b>		<b>PAILLER Nicolas</b>	
<b>FORNASIER Marion</b>		<b>PIMENTA Michaël</b>	
<b>FOURNIAL Muriel</b>		<b>RIGAU Sandrine</b>	
<b>GARRET Laëtitia</b>		<b>SELLOUMA Fabien</b>	
<b>GAUVREAU Pierre</b>			
<b>LECLERCQ Anne</b>			

**TABLEAU D'EMARGEMENT POUR REMISE DE L'ARRETE DE REQUISITION  
DU VENDREDI 3 FEVRIER 2023  
RÉMIS EN MAIN PROPRE**

<i>Nom prénom</i>	<i>Date – signature</i>	<i>NOM prénom</i>	<i>Date - signature</i>
<b>BELGHERBIA Delila</b>		<b>MADLBOS Michel</b>	
<b>CERDA Valentin</b>		<b>MADLMONT Pierre</b>	
<b>CHASTANG Nathalie</b>		<b>MARCHAT Benjamin</b>	
<b>CROIZET Stéphanie</b>		<b>NOBLET Christel</b>	
<b>DE MATOS Kévin</b>		<b>NOILHETAS Thierry</b>	
<b>ESTRADE Pierre Vincent</b>		<b>PHILIPPE Yannick</b>	
<b>FAVARCQ Cédric</b>		<b>PIMENTA Michaël</b>	
<b>FONTENEAU Marie</b>		<b>POUGET Nadine</b>	
<b>GARRET Laetitia</b>		<b>QUEYRAUX Catherine</b>	
<b>LAGY Fabien</b>		<b>RIGAU Sandrine</b>	
<b>TEYSSIER Sandrine</b>		<b>BURLAUD Elodie</b>	
<b>TREINS Isabelle</b>			

## TABLEAU D'EMARGEMENT POUR REMISE DE L'ARRETE DE REQUISITION DU LUNDI 30 JANVIER 2023 REMIS EN MAIN PROPRE

Nom prénom	Date – signature	NOM prénom	Date - signature
<b>NOBLET Christel</b>		<b>VIGNERON Lucie</b>	
<b>GAUVREAU Pierre</b>		<b>MARSALES Cécile</b> (à partir de 16h selon EDT de ce jour-là)	
<b>PHILIPPE Yannick</b>		<b>BACHELLERIE Sandrine</b> (à partir de 12h selon EDT de ce jour-là)	
<b>PAILLER Nicolas</b>		<b>BOUDERGA Rachid</b> (à partir de 12h selon EDT de ce jour-là)	
<b>MARCHAT Benjamin</b>		<b>FAVARCQ Cédric</b> (à partir de 12h selon EDT de ce jour-là)	
<b>TEYSSIER Sandrine</b>		<b>CERDA Valentin</b> (à partir de 12h selon EDT de ce jour-là)	
<b>TAILLE Angélique</b>		<b>APFELBAUM Lauriane</b>	
<b>BELGHERBIA Delila</b>		<b>PIMENTA Michael</b> (à partir de 12h selon EDT de ce jour-là)	
<b>GARRET Laetitia</b>		<b>SELLOUMA Fabien</b> (à partir de 12h selon EDT de ce jour-là)	
<b>CHAMBON David</b>		<b>QUEYRAUX Catherine</b> (à partir de 12h selon EDT de ce jour-là)	
<b>BURLAUD Elodie</b>		<b>ESTRADE P.Vincent</b>	
<b>LAGY Fabien</b>		<b>NOILHETAS Thierry</b>	

**TABLEAU D'EMARGEMENT POUR REMISE DE L'ARRETE DE REQUISITION**

**DU MERCREDI 1<sup>er</sup> FEVRIER 2023**

**REMIS EN MAIN PROPRE**

<i>Nom prénom</i>	<i>Date – signature</i>	<i>NOM prénom</i>	<i>Date - signature</i>
BELGHERBIA Delila		MADELBOS Michel	
BOUDERGA Rachid		MADELMONT Pierre	
BURLAUD Elodie		MARSALES Cécile	
CLADIER Céline		MEYRIGNAC Nathalie	
DUBOIS Nathalie		NOBLET Christel	
ESTRADE P.Vincent		NOILHETAS Thierry	
FAVARCQ Cédric		NORMAND Maxime	
GARRET Laëtitia		PAILLER Nicolas	
GAUVREAU Pierre		PHILIPPE Yannick	
LAGY Fabien			
POUGET Nadine		TREINS Isabelle	
QUEYRAUX Cathy		VIGNERON Lucie	
TEYSSIER Sandrine			

Agence Régionale de Santé

19-2023-01-30-00002

Arrêté portant réquisition de personnels de  
l'Institut Médico-Educatif de Sainte-Fortunade

## ARRÊTÉ

Portant réquisition de personnels de l'Institut Médico-Educatif de Sainte-Fortunade

Le Préfet de la Corrèze,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2215-1 ;

**VU** le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.3131-1 à L.3131-11, et L.3131-12 à L.3131-20 ;

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.344-1 et suivants ainsi que ses articles R.344-1 et suivants ;

**VU** le décret du 7 octobre 2020 publié au JORF n°0245 du 8 octobre 2020 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, Monsieur Benoît ELLEBOODE ;

**VU** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Etienne DESPLANQUES en qualité de Préfet de la Corrèze ;

**VU** le préavis de grève déposé le 16 janvier 2023 par un collectif de salariés de l'Institut Médico-Educatif de Sainte-Fortunade, les organisations syndicales Sud Santé Sociaux 19 et CGT PEP19 pour une grève débutant le 16 janvier 2023 à 9h15 pour une durée illimitée ;

**VU** le courrier de l'association du 27 janvier 2023 informant Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine du mouvement de grève de certains personnels de l'Institut Médico-Educatif (IME) de Sainte-Fortunade (19490) géré par l'association les PEP19 ;

**CONSIDÉRANT**, sur la base des éléments transmis sa directrice, l'impossibilité d'assurer le nécessaire service minimum relatif à la continuité et la sécurité des soins au regard du niveau de mobilisation des différentes catégories de personnels de l'établissement ;

**CONSIDÉRANT** l'impossibilité de transférer dans l'urgence les résidents actuellement pris en charge dans une autre structure ;

**CONSIDÉRANT** l'urgence qui s'attache à la situation et le risque grave d'atteinte à la sécurité des résidents en l'absence de continuité des soins et des prises en charges des patients, des résidents ou du public accueilli ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu dans ces conditions, de procéder à la réquisition des personnels identifiés dans le tableau annexé afin d'assurer le service minimum nécessaire à la prise en charge du public accueilli, mesure proportionnée aux circonstances ;

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine ;

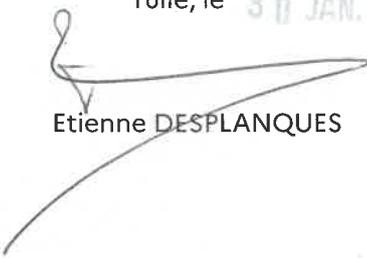
## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les personnels dont les noms figurent en annexe du présent arrêté sont réquisitionnés, du 30 janvier 2023 minuit au 03 février 2023 minuit.

**Article 2** : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet d'un recours gracieux devant le Préfet de la Corrèze et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3** : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur de la Délégation Départementale, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Colonel Commandant du Groupement Départemental de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Corrèze.

Tulle, le 30 JAN. 2023

  
Etienne DESPLANQUES

Organisation de la continuité des services au sein des IME PEP19 et de la MAS de Sainte Féréole suite au préavis de grève nationale pour la journée du 31 janvier 2023 par les organisations syndicales nationales - du 30 janvier 2023 minuit au 31 janvier minuit.

### **Service minimum dans le cadre d'une réquisition**

## IME Sainte Fortunade Organisation mardi 31 janvier 2023

Fonctions	Horaires	Nombre de professionnels	Noms et prénoms personnels réquisitionnés	Noms et prénoms personnels réservistes
AS/Infirmier	7H30-12H10 13H30-16H30 00H00-8H30	1 3	TREINS Isabelle	
Veilleurs de nuit	21h15	2	Mr DAMBON appel médical Laetitia GARRET	
	22H20-8h30	1	Christelle NOBLET	
	22h00-8h30			
Agent de service	8H-12H 13H-17H	2	N. MEYRIGNAC S.LEYGNAC	
Administration	8H-12H 13H-16H15	1	DUBOIS Nathalie	
	7H30-13H30 17H-19H30		Nadine POUGET	
Cuisine	8H-15H 17H-19H30	3	Marion FORNASIER	
	9h-15H		Marie Laure GIBERT	
Logistique	8H15-12H30 13H30-17H00	1	Pierre MADELMONT	
	7H-19H	2	Thierry NOILHETAS 7H-10h/16H15-19H Fabien LAGY 6h30-9H	
Transports				

Fonctions	Horaires	Nombre de professionnels	Noms et prénoms personnels réquisitionnés avec horaire spécifique	Noms et prénoms personnels réservistes
AMP et ES de jour	PEDAGOGIQUE 7h30--21h30	1	Y. Philippe 7h30/17H + Repas	
		1	Sandrine Rigau 12h/17H + Repas	
	PREPA PRO 7h30-22h	1	S. Bachelierie 13h30/21h30	
		1	Cédric Favarcq 7h30/12 h	
	DAEP 7h30-17 H	1	Rachid Bouderga 8h15/17h + Repas	
		1	V. Cerdà 13H30/22H	
		1	L. Apfelbaum 12h/16H + Repas	
		1	E. Burlaud 7h30/12H transport	
	PRO 8H15-22H	1	L. Apfelbaum 7h30/12H	
		1	PV. Estrade 8H/17H + Repas	
1		P. Gauvreau 12H/17H + Repas		
1		L. Vignerón 12H/17H+ Repas		
1		F. Bonillo 13h30/22H		
ATELIER 7H45 -18H	1	M. Pimenta 8h15/17H + Repas		
	1	F. Selouma 17H/22H		
	1	L. Vignerón 17H/21H		
	1	Paillet 16H/21h15		
		1	M. Madelbos + Repas	
		1	B. Marchat + Repas	
		1	M. Normand 7h45/17H	
		1	M. Madelbos 7h45/17H +repas Pro	
		1	S. Teyssier 7h45/12H	
		1	B. Marchat13h30/17H + repas Pro	
		1	M. Fournial 13h30/18H transport	

## IME Meyssac Organisation mardi 31 janvier 2023

Fonctions	Horaires	Nombre de professionnels	Noms et prénoms personnels réquisitionnés	Noms et prénoms personnels réservistes
Service Transport	7h-9h/ 16h-18h30			
	7h-9h/ 16h-18h30			
	6h30-9h/ 16h-18h30			
Service médical	7h-9h/16h-18h30	1	Virginie LHERM	
	07H30-14H30			
Service de nuit	21H00-08H00	1	Virginie BESSON	
	21h30-08H00	1	Isabelle VIRONDEAU	
Service restauration	07H00-15H00	1	Sylvie GASQUET	
	07H00-15H00	1	Loïc MARRÉC	
	08H00-15H00	1	Baya LEURIDANT	
Service ménage				
Service lingerie				
Service éducatif	07H00-16H30	1	Sonia GROLET	
	07H15-17H30	1	Nora CHAFFAI	
	08H30-16H30	1	Grégory NONY	
	08H45-16H30	1	Thibault DELCAMBRE	
	09H00-16H30	1	Sylvie CHAUMONT	
	12H00-23H00	1	Elodie DUHAMEL	
	12H00-21H30	1	Valérie VAUCHEL	
13H30-21H30	1	Véronique VIAUD		
Service administration				

## IME Ussef Organisation mardi 31 janvier 2023

Fonctions	Horaires	Nombre de professionnels	Noms et prénoms personnels réquisitionnés	Noms et prénoms personnels réservistes
Chef Cuisinier	7H/14H		BARRIER P	
Agent de service cuisine	8H/14H30 16H30/20H	3	HOJAK F RALITE J	
Cuisinier	7H30/13H30 16H30/19H30		BARONI F PEYRAUD C	
Agent entretien	8H/12H 13H/16H	2	BORDES C PERONNET A CHERFIX C	
Agents de service	7H/15H30 7H/11H30 7H/15H	3	HIROU F DJOUBOU MC GOURAND E SIBOT T BRAL A DOUHET N AKANTOUR V JOACHIM B TARTAIRE C BLANC P TRIN B MARLIAC D ABDESSELAM A	
Educateurs	7H/16H30 9H/16H30 12H/22H 12H/22H 7H/16H30 9H/16H30 7H/16H30 7H/16H30	13	DURAZ Frank CHABRIER S	
Veilleur de nuit	30/01 AU 31/01 22H-7H 31/01 AU 01/02 22H/7H	2	JUGEAT H	
Infirmière	8H30/12H 17H-19H30	1	CHASSAIN S	
Chauffeurs	07H/10H 16H30/19H 07H/10H 16H30/19H	2	RALITE G	

## MAS Sainte Féréole Organisation mardi 31 janvier 2023

Fonctions	Horaires	Nombre de professionnels	Noms et prénoms personnels réquisitionnés	Noms et prénoms personnels réservistes
AMP	7h55 – 13h45	3	Cécile GAUCHER	
			Marie-José ROUSSEL	
			Angéline COUMET	
	13h25-20h45	2	Isabelle JULLE	
			Sandrine JULIOT	
Non diplômé	8h-13h30/17h-20h30	1	Océane MERLLIER	
			Florence GUIGNABEL	
AS	7h00 – 13h45	2	Suzanne TEILHET	
			Solène KREMPFF	
			Marine MENDES	
IDE	7h00 – 16h00	1	Charlotte SEIGNE	
			Emmanuella DURCE	
			Christophe CORNUAULT	
Veilleurs	Nuit : 30 au 31/01 20h40-7h30	2	Catherine PARQUET	
			Christophe CORNUAULT	
			Catherine PARQUET	
Agent de service	Nuit : du 31/01 au 01/02 20h40-7h30	2	Patricia DI STEFANO	
			Patricia DI STEFANO	
Administration	8h00-17h00	1	Christophe LAVAUD	

Fait à Tulle le 26 janvier 2023.

BENOIT Sylvie Directrice Générale Les PEP19